

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### DE FEVRIER 2019

- Demande de report du 01/01/2020 au 01/01/2026 de la prise de compétence Eau et Assainissement par la CCLL. Cette mesure dérogatoire est possible si au moins 25 % des communes souhaitent ce report au 01/01/2026.
- Accord sur devis ONF pour réalisation des travaux sylvicoles, conformément au plan directeur de gestion de la forêt, pour un montant HT de 6 987,16 €.
- Suite à des accords pris avec TDF, le syndicat de télévision a décidé, par délibération en date du 12 décembre 2018, de vendre les terrains supports des pylônes à TDF. En conséquence, le syndicat souhaite prononcer sa dissolution au 31/12/2019. Le Conseil municipal approuve ces décisions.